

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 juin 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2018-06-04

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quatrième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2018-06-203

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 06 juin 2018 avec la modification suivante:

AJOUTER :

5.3 Résolution adressée au Ministère des Transports, Direction régionale de la Montérégie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-06-204

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2018.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 mai 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2018 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2018-06-205

DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE COURS D'EAU CLÉMENT-GAUDET BRANCHE #1.

Attendu qu'une demande d'intervention dans un cours d'eau a été déposée à la municipalité de St-Théodore par monsieur Roger Beauchemin, pour le cours d'eau Clément-Gaudet branche #1, sur le lot 1 959 047 du cadastre du Québec, qui concerne également la municipalité d'Upton et la Ville d'Acton Vale;

Attendu que l'analyse sommaire de la demande par la personne désignée au niveau local de la municipalité d'Upton recommande les travaux d'entretien, puisque lors de l'inspection, ce dernier a constaté que des sédiments obstruent l'écoulement des eaux et empêche le drainage des terres;

Attendu que l'analyse sommaire de la demande par la personne désignée au niveau local de la municipalité de St-Théodore recommande les travaux d'entretien, puisque lors de l'inspection, ce dernier a constaté les faits suivants : beaucoup de sédiments, mais enlever les ponts qui ne sont plus utilisés pourrait résoudre le problème sans avoir à creuser le cours d'eau au complet;

Attendu que le cours d'eau mentionné est sous la compétence de la MRC d'Acton;

Attendu que la Ville d'Acton Vale doit se prononcer sur cette demande par résolution et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la demande d'intervention et achemine la présente résolution au coordinateur des cours d'eau de la MRC d'Acton;

Que si des travaux majeurs sont jugés nécessaires, le conseil autorise la réalisation de ceux-ci seulement en 2019;

Que la quote-part de la MRC d'Acton pour toutes les dépenses relatives à l'intervention demandée soit payée par la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-06-206

**RÉSOLUTION ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS,
DIRECTION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE.**

Attendu que le pont Provost est fermé depuis le 16 janvier 2018;

Attendu que cela occasionne un détour d'une très grande ampleur pour les citoyens et visiteurs pour ce secteur;

Attendu que les coûts de réparation seront minimes, car il s'agit d'une assurance privée qui assumera la majorité des coûts;

Attendu que l'étude structurale est déjà effectuée;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a procédé à la signature, auprès de ses citoyens, d'une pétition pour la réparation et la réouverture du pont Provost en 2018;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale fait la demande au Ministère des Transports du Québec, Direction régionale de la Montérégie, ainsi qu'au député André Lamontagne, afin qu'il y ait réparation et réouverture du pont Provost en 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2018-06-207

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-05-2018 au 30-05-2018	168 108.73 \$
• Paiements par AccèsD du 01-05-2018 au 23-05 - 2018	172 618.98 \$
• Salaires, REER pour le mois de mai 2018	140 890.49 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de mai 2018	155 455.24 \$
Grand Total	637 073.44 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-06-208

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2018.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu de retenir les services de la firme comptables Forcier, Beaudry, Landry comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2018 au coût de 16 150 \$ plus taxes;

Le montant inclut une banque de dix (10) heures, mais les consultations excédentaires pourront cependant être facturées aux tarifs usuels après en avoir avisé le personnel de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil en prend acte.

...VARIA

Rs.2018-06-209

VOTE DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU RELAIS POUR LA VIE.

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de féliciter les organisateurs, les bénévoles ainsi qu'à toute l'équipe du *Relais pour la vie* qui a tenu sa marche le 25 mai dernier au parc Donald Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-06-210

VOTE DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu d'adresser ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur du *Défi des Semelles d'Acton Vale*, ainsi qu'à tous les bénévoles, aux employés de la Ville qui ont participé activement à la réussite de cet évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-06-211

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de féliciter madame Gilberte Allaire Brouillette pour sa nomination de la personnalité de l'année, lors du 41^e gala personnalité 2018 des Filles d'Isabelle d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 05.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Demande qu'advient-il de la demande de réfection de la Route 116 Est.
M. Réal Dubuc	<ul style="list-style-type: none">• Demande d'apporter des modifications au règlement relatif aux conteneurs.• Apporte des commentaires liés à son projet de remise faite avec un conteneur.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 17.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-sept minutes (20;17).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date